



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 10 JUILLET 2019, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME SUZANNE THÉBERGE, MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : la mairesse, Suzanne Théberge et les conseillers Michel Cliche, Gaétan St-Jean et Chantal Mélançon.

Absent : Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin et Nicole Therrien.

Est aussi présente la directrice générale Manon Pouliot.

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente, Suzanne Théberge, à 19h03.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Bélanger appuyé par le conseiller Gaétan St-Jean et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la présidente, Suzanne Théberge.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Visite de Madame Blais;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 Juin 2019 ;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Dérogation mineure :
 - a) 280 chemin de la Plage-Trudel;
 - b) 602 chemin de la Plage-Cayouette;
10. FDT :
 - a) stationnement
11. Réparations Charrues;
12. Projet de mise en valeur des lots intras ;
13. Période de questions ;
14. Levée de l'assemblée.

3. VISITE DE MADAME BLAIS

Madame Suzanne Blais est venue se présenter avec ses attachées politiques et écouter nos préoccupations.

2019-07-01



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

2019-07-02

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

6. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **86 628.77 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

9. DÉROGATION MINEURE :

a) 280 chemin de la Plage-Trudel

Pour la Propriété situé au :	280, chemin de la plage Trudel
Cadastre :	5 458 169
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Permettre l'implantation d'une maison mobile en zone de villégiature	

2019-07-04

Attendu que le lot 5 458 169 a une superficie de 3 023 m²;

Attendu qu'une dérogation mineure avait été autorisée pour la construction d'une nouvelle résidence sur ce lot en 2016;

Attendu qu'il s'avère que la construction n'a pas eu lieu à cause d'un incendie;

Attendu que le demandeur désire maintenant installer une maison mobile sur ce lot;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure du lot 5 458 169 pour l'installation de la maison mobile dans la zone de villégiature;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, de permettre au citoyen d'implanter une maison mobile en terrain de villégiature, sur le lot 5 458 169.

Adoptée

b) 602 chemin de la Plage-Cayouette

Pour la Propriété situé au :	602, chemin de la Plage Cayouette
Cadastre :	4 050 041
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Permettre le maintien de l'emplacement du garage tel que construit	

2019-07-05

Attendu qu'un permis de construction d'un garage de 12 x 22 a été émis en 2002;

Attendu que la marge avant n'avait pas été inscrite au permis;

Attendu que le garage empiète sur la marge avant et que le propriétaire désire vendre sa propriété;

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour maintenir l'emplacement du garage tel que construit;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Michel Cliche, d'accepter la présente dérogation et de permettre le maintien du garage tel que construit sur le lot 4 050 041.

Adoptée

10. FDT :

a) Stationnement

2019-07-06

Attendu que des fonds sont disponibles au FDT;

Attendu que notre projet de stationnement déposé en avril dernier a été autorisé par la MRC conditionnellement à ce que le projet respecte les règlements municipaux, ainsi que le zonage;

Attendu que les stationnements ne sont pas définis par nos règlements;

Attendu que les usages publics ne sont actuellement pas autorisés dans cette zone;

Attendu que nous sommes actuellement en processus de modification de nos règlements d'urbanisme et notre plan de zonage;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon et appuyé par Gaétan St-Jean que la Municipalité de Clerval demande à la MRC de s'engager à ce que le montant autorisé pour le projet de stationnement lui soit réservé en attente de la correction aux règlements d'urbanisme qui sera enclenché prochainement.

Adoptée



Procès-verbal du Conseil de Clerval

N° de résolution
ou annotation

2019-07-07

11. RÉPARATIONS CHARRUES

Attendu que nos employés ont réparé ce qu'ils pouvaient sur le camion Freightleiner;

En conséquence, il est proposé par Michel Cliche, appuyé par Chantal Mélançon, d'envoyer le camion Freightleiner chez Fabrinord pour le reste des réparations et ensuite chez Kenworth pour le travail à faire sur les injecteurs.

Adoptée

2019-07-08

12. PROJET DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAS

Attendu que le Fonds de mise en valeur des lots épars est à la disposition des municipalités pour la réalisation d'activités sur les lots épars ;

Attendu que la municipalité de Clerval a besoin d'une aide financière pour la réalisation des activités suivantes : reboisement, regarni et transport de plants ;

Attendu que la municipalité de Clerval aura une mise de fonds de 10 % à effectuer ;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu de demander une aide financière de 3 150 \$ au fonds de mise en valeur des lots épars et d'autoriser le conseiller Michel Cliche à signer les documents.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTION

Un suivi est fait concernant le projet de la sculpture ornementale de l'arrivée des madelinots à l'Île Nepawa.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-07-09

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Michel Cliche, à 20h26.

Manon Pouliot
Directrice générale

Suzanne Théberge
Mairesse

« Je, Suzanne Théberge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».